

1951
LE DÉPARTEMENT
de la
Vendée-Maritime
LE CHEF-LIEU
de ce département
est
La Roche-sur-Yon
OBJET :
Le service
de l'Améri-
cain
hôpital
LE DÉPARTEMENT
LE NOMBRE
de
municipaux
a part au vote :
220
DATE
de la séance, à la porte
de la séance :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 AVRIL 1951 194

L'an mil neuf cent ~~cinquante un~~, le 19 du mois
d' AVRIL, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZONI, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 13 AVRIL 1951 194.

Etaient présents : MM. Regazoni, Veyssièrre, Roche-
dereux, Frugnaud, Chamboulan, Belle Rikosky
MM. Bujard, Baudet, Bouchet, Chazerod, Couril
Domecq, Guillaud, Main, Péraudeau, Pouret
Seugnet.

Absents : MM. Bortreau, Chollet, Cousinet, Du-
four, Jacquet, Métadier, Moulinas, Routin,
Simon, Thirion.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a
après avoir pris

connaissance :

- des rapports du 23 Nov. 1950 et du 20 Mars 1951
- des correspondances échangées avec le Ministère
de la Santé Publique et la Préfecture, et notam-
ment de la lettre du 9 Mai 1950
- des états fournis par les Drs Veyssièrre et Simon
- des conditions de livraison qui expliquent pour-
quoi le matériel manquant n'a pas fait l'objet

tablies par le Ministre de la Santé Publique, le matériel américain qui a été attribué à la ville de Royan pour son hôpital.

2° - de régler la dépense soit 2.283.179 frs comme suit :

a/ 426.272 frs à mandater sur le crédit "dépenses imprévues" ch. XXXI art. 1 du B.P. 1951

Cette somme représentant le matériel utilisé par le Dr Veyssière et le Dr Simon, sera remboursée par ceux-ci au cours de l'année 1951 (348.176 frs par le Dr Veyssière et 78.096 frs par le Dr Simon) et cette recette sera portée au B.S. de 1951.

b/ 497.450 frs seront pris en charge par l'actuelle clinique Ste Marthe fonctionnant comme hôpital public communal provisoire. Cette somme sera versée selon les disponibilités financières de l'établissement et au plus tard au moment de l'ouverture de l'hôpital Malakoff qui comporte comme conséquence la fermeture et l'apurement des comptes de l'hôpital communal Ste Marthe.

c/ 1.359.497 frs seront mandatés sur le crédit affecté à l'installation de l'hôpital Malakoff ch. XXXIII, art. 1.

En ce qui concerne l'ac cadence des paiements et compte tenu de la possibilité de les échelonner sur 5 années le Conseil propose de verser en 1951 un compte de UN MILLION :

- 426.272 frs prélevés sur dépenses imprévues (ch. XXXI art. 1)
- 573.728 frs prélevés sur hôpital Malakoff (CH XXXIII art. 1)

En 1952 : 700.000 frs

En 1953 : 583.179 frs

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

APPROUVE

La Rochelle, le 28 DEC 1951

Pour le PRÉFET,

N'ont pas signé : MM.

Le Secrétaire Général

te a en lieu au
ublic. Etablir à
désignation de
Art. 51 de la loi
1884).

per à la suite
ilustrations